

Roche Rouge

LA CHAPELLE-LAURENT



Durée : 2h30

Longueur : 8 km

Balisage : jaune

▼860 m ▲1061 m

Dénivelé : + 292 m

Assez facile

Bâtie sur un piton volcanique, isolée par les vallées profondes de l'Alagnonnette, de Chalinard et de Loubarresse, véritables douves naturelles, la forteresse seigneuriale de Loubarcet était imprenable. Laissez-vous envelopper par le coucher du soleil sur la pierre de couleur chaude, flirtez sur les flancs de la vallée de l'Alagnonnette au travers des pâturages ou des sous-bois rafraîchissants. Ce parcours varié et panoramique vous fera découvrir un des plus hauts sommets habités du Pays de Massiac.



Traversée de pâturages chiens interdits même tenus en laisse.

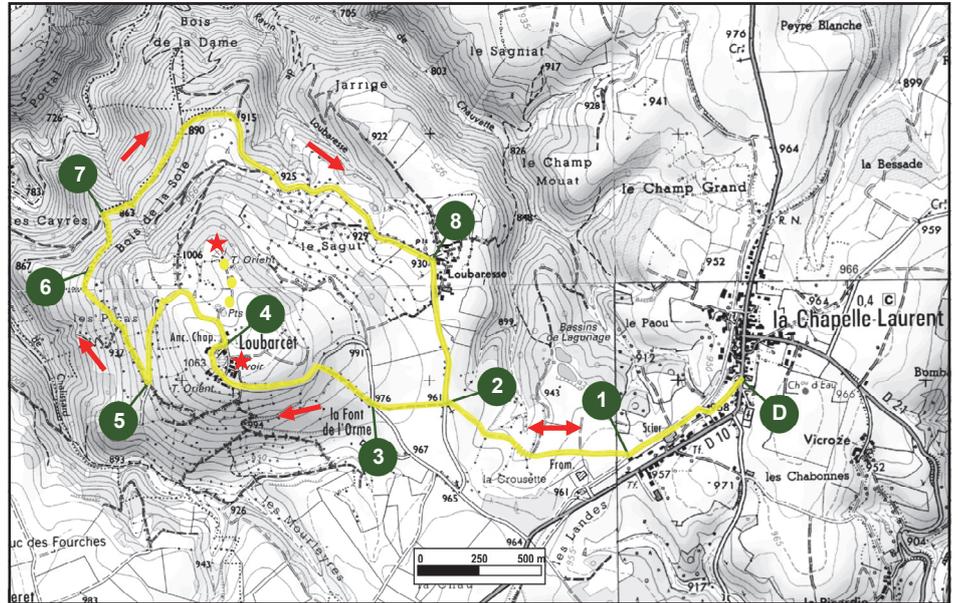


Création et entretien du circuit :
Communauté de Communes du Pays
de Massiac
www.cc-paysdemassiac.fr

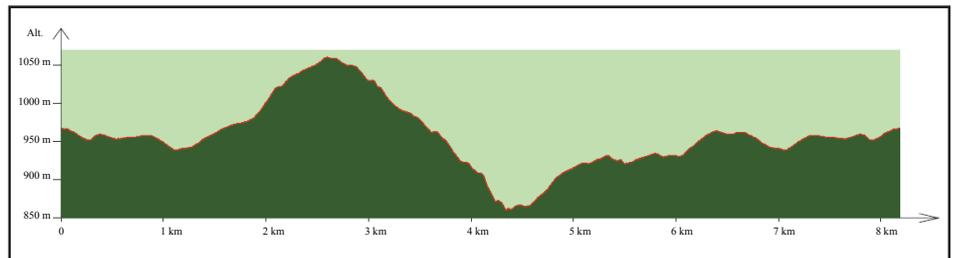
Credit photo CG15-BBT

Vous souhaitez noter et/ou signaler
un problème sur cet itinéraire :
www.rando.cantal.fr

Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2014 - Tous droits réservés



GRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.



D Départ de La Chapelle-Laurent, près du puits en face de la Mairie-école. Prendre la rue qui descend à gauche du puits. Arrivé au droit de la scierie, rester à droite puis bifurquer quelques mètres plus haut sur le chemin de gauche qui longe cette dernière.

1 Derrière l'ancienne gare, prendre à droite.

2 A la route de Loubarresse, prendre en face légèrement à gauche, le chemin creux.

3 Traverser la route de Loubarcet, s'engager dans un chemin creux qui débouche sur cette même route peu avant Loubarcet. Prendre à gauche.

A l'entrée du hameau, prendre tout droit. Une table d'orientation est installée sur la motte castrale, face à la chapelle seigneuriale. Contourner la chapelle par la gauche.

4 Au carrefour, prendre à gauche. Arrivé à la prochaine intersection, possibilité d'aller à la

table d'orientation par le chemin de gauche qui passe entre des puits jumeaux (★ 10 mn aller-retour). Sinon poursuivre tout droit sur la piste en tout venant. Celle-ci descend et devient un chemin de terre. Au replat rester sur le chemin de gauche et parcourir environ 500 mètres.

5 Bifurquer de suite à droite en épingle et prendre un chemin bordé de haies et atteindre un portail.

Suivre le sentier dans le pré en se dirigeant vers le gros hêtre. A cet arbre, continuer de monter à droite sur le talus qu'il faut longer en se dirigeant vers le bois. Vue sur la vallée de l'Alagnonnette et les éperons basaltiques de Massiac et du Puy de Dôme.

6 Franchir un second portail et prendre à droite en traversant le bois. Le chemin descend jusqu'à aboutir à un replat au carrefour des pistes forestières.

7 Prendre à droite le large chemin qui descend légèrement puis qui remonte jusqu'aux mai-

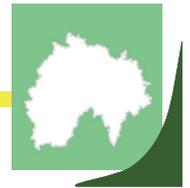
sons de Loubarresse. Rester sur cette large piste en ignorant les intersections.

8 Au hameau, prendre à droite. Arrivé au point 2, revenir au point de départ par le même chemin qu'à l'aller.





Pour une randonnée sans souci



Quelques rappels:

Le balisage des itinéraires de petite randonnée :

Il est matérialisé à la peinture.

■ un trait indique la continuité du tracé,

┌ Tourner à droite,

└ Tourner à gauche,

X une croix, c'est la mauvaise direction.

Les itinéraires de petite randonnée de moins de 2 h de marche hors pauses sont balisés en bleu ■

Les itinéraires de petite randonnée de 2h de marche à moins de 4h de marche hors pauses sont balisés en jaune ■

Les itinéraires de petite randonnée de 4h de marche à 7h de marche hors pauses sont balisés en vert ■

Le balisage peinture peut être renforcé par de la signalétique directionnelle lorsque le terrain l'impose.



Le dénivelé positif:

C'est la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.

Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser... Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,
- emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),
- éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,
- ne pas quitter les sentiers balisés,
- ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,
- ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,
- refermer les clôtures à la traversée des pâturages,
- ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,
- ne pas fumer ou faire du feu,
- ne pas camper,
- ne cueillir aucune plante,
- en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,
- En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes... Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

La météo dans le Cantal:

www.meteofrance.com
Tel : 08 99 71 02 15

Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U
17 police
18 pompiers
112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par la Communauté de Communes du Pays de Massiac. Aussi, le Conseil Général du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.